Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

No. FDS : 440282
V002.0

Rubson Humidity Absorber Guzzini Pine

Révision: 15.10.2012
Date d'impression: 05.06.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Rubson Humidity Absorber Guzzini Pine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Déshumidificateur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Henkel France S.A.
Rue de Silly 161
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000
Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (DPD):
Xi - Irritant
R36 Irritant pour les yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xi - Irritant

Phrases R:
R36 Irritant pour les yeux.

Phrases S:
S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.3. Autres dangers
Le produit est alcalin.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:
Agent deshumidificateur
Substances de base pour préparations:
Chlorure de calcium

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Chlorure de calcium 10043-52-4	233-140-8	< 70 %	Irritation oculaire 2 H319
acétate de 4-tert-butylcyclohexyle 32210-23-4	250-954-9	< 1 %	Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
Oxacyclohexadec-12-en-2-one, (E)- 111879-80-2		< 1 %	Risques aigus pour l'environnement aquatique, Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H400, H410
acetate de p-menth-1-ene-8-yle 80-26-2	201-265-7	< 1 %	Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Chlorure de calcium 10043-52-4	233-140-8	< 70 %	Xi - Irritant; R36
acétate de 4-tert-butylcyclohexyle 32210-23-4	250-954-9	< 1 %	N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
Oxacyclohexadec-12-en-2-one, (E)- 111879-80-2		< 1 %	N - Dangereux pour l'environnement; R50/53
acetate de p-menth-1-ene-8-yle 80-26-2	201-265-7	< 1 %	N - Dangereux pour l'environnement; R51/53

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:
Laver immédiatement avec de l' eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S' il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
YEUX : Irritation, conjonctivite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, formation possible gaz de chlore.

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de protection individuel.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Balayer mécaniquement.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Ne conserver que dans le conditionnement d'origine.
Stocker dans un endroit sec.
Températures conseillées: entre + 5 °C et + 30 °C
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Déshumidificateur

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Valable pour
France

aucun(e)

Indice Biologique d'Exposition:

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.
Filtre de combinaison: ABEKP
Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:
En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374.
temps de pénétration > 480 minutes
épaisseur > 0,1 mm
En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Matière solide granulés blanc
Odeur	frais
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	Soluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
A des temperatures de > 770 °C, decomposition en degageant du chlore.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun connu

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Irritation des yeux:

Irritation des yeux primaire: irritant

SECTION 12: Informations écologiques

Informations générales:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Chlorure de calcium 10043-52-4	LC50	> 10.000 mg/l	Fish	96 h	Gambusia affinis	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Chlorure de calcium 10043-52-4	EC50	3.005 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Chlorure de calcium 10043-52-4	EC50	3.130 mg/l	Algae	96 h	Nitscheria linearis	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
acétate de 4-tert-butylcyclohexyle 32210-23-4	LC50	8,6 mg/l	Fish	96 h	Cyprinus carpio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
acétate de 4-tert-butylcyclohexyle 32210-23-4	EC50	23,4 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	EU Method C.2 (Acute Toxicity for Daphnia)
acétate de 4-tert-butylcyclohexyle 32210-23-4	EC50	17 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
acétate de 4-tert-butylcyclohexyle 32210-23-4	facilement biodégradable	aérobie	75 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
acetate de p-menth-1-ene-8-yle 80-26-2	facilement biodégradable	aérobie	87,3 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle 32210-23-4	4,42					
acetate de p-menth-1-ene-8-yle 80-26-2	4,3					

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

060314

SECTION 14: Informations relatives au transport

Informations générales:

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0,0 %

(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladie professionnelles: Code de la sécurité sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R461.3 publiés dans le fascicule INRS ED 486 en accord avec le Ministère de l'emploi et de la solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	84
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R36 Irritant pour les yeux.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.